

DÉCISION N^o : 2005-MC-0234

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 729986

DOSSIER N^o : 23801

Objet : Orleans Energy Ltd.
 Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 17 janvier 2005;

vu les articles 11 et 50 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

dispense Orleans Energy Ltd. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement d'actions ordinaires avec droit de vote auprès des actionnaires de Ressources Orleans Inc. en échange de leurs titres dans le cadre d'un plan d'arrangement, conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Prenez avis qu'à compter de la date effective de l'opération, Orleans Energy Ltd. devient un émetteur assujetti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Fait à Montréal, le 25 janvier 2005.

(s) *Marie-Christine Barrette*
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés

FLE/pg